

**Service :**  
**SESSAD MES BE**

**Thème :** Fonctionnement du service – Version du 17-02-23

# LIVRET D'ACCUEIL



## SOMMAIRE :

### Mot du Directeur

1. La situation du SESSAD .....	3
2. Venir jusqu'au SESSAD.....	3
3. L'admission de votre enfant.....	4
4. Période d'ouverture du service.....	4
5. Présentation du service .....	4
6. Description d'interventions types .....	7
7. Présentation des accompagnements .....	8
8. La participation des usagers et leurs familles.....	11
9. Le coût de l'accompagnement.....	12
10. La politique de Qualité des accompagnements proposés au sein du SESSAD.....	12
11. La charte de bientraitance.....	12
12. La charte des droits et libertés de la personne accueillie ....	13



Le SESSAD Mès Bé est avec l'IME « Soleil des Pyrénées », un des deux établissements de l'Etablissement Public Médico-éducatif du Roussillon (E.P.M.R.).

## Mot du directeur

L'ambition du projet de service du SESSAD « Mès Bé » est que chaque enfant ou adolescent puisse réussir à s'épanouir et à valoriser pleinement tout son potentiel. Le SESSAD n'est qu'un passage. Notre mission est d'œuvrer à rendre chaque enfant le plus autonome possible pour qu'il puisse s'assumer au mieux une fois adulte.

Pour ce faire, nous mettons un point d'honneur à toujours proposer des prestations de qualité et un accompagnement adapté et bienveillant. Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité du service rendu nous adaptons régulièrement ce projet à l'évolution des besoins des usagers.

Ce livret d'accueil vous présente en synthèse les prestations et modalités d'accompagnement mises en œuvre pour atteindre cet objectif. Il vous détaille également l'organisation et le fonctionnement du service. J'espère qu'il vous informera clairement. Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Directeur - **Lionel GACHON**

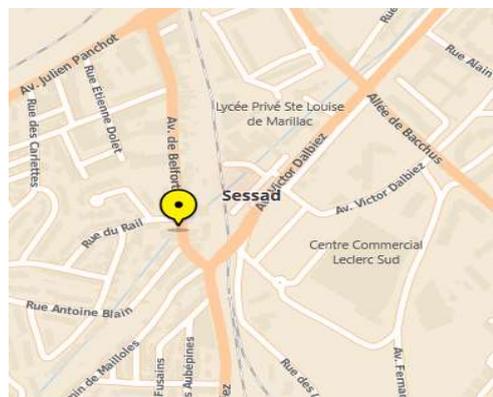
## 1. La situation du SESSAD

Le SESSAD Mès Bé est situé au 34 avenue de Belfort  
66000 Perpignan  
Tél : 04 68 29 67 16  
E-mail : [accueil.sessad@epmr-roussillon.fr](mailto:accueil.sessad@epmr-roussillon.fr)  
Site internet : [www.epmr-roussillon.fr](http://www.epmr-roussillon.fr)

## 2. Venir jusqu'au SESSAD

Une ligne de bus permet de se rendre au SESSAD :

- Ligne n° 9 – arrêt « Belfort »



### **3. L'admission de votre enfant**

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement du centre-ville de Perpignan ou situé dans la zone sud du département (Cantons 4, 5 et 6) et bénéficie d'une orientation en SESSAD pour Déficience Intellectuelle prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, vous adressez un courrier à la direction, accompagné de la notification d'orientation pour demander l'admission de votre enfant.

L'accompagnement par le service est conditionné par les places disponibles.

La capacité d'accueil du SESSAD est de 49 places. Nous collaborons avec 20 établissements scolaires.

*La procédure d'admission se déroule en plusieurs phases :*

- Vous et votre enfant rencontrez le cadre du service qui vous en expliquera le fonctionnement,
- Votre demande est présentée par le cadre au médecin, à la psychologue et au directeur,
- Après étude du dossier, la décision est prise par le directeur.

### **4. Périodes d'ouverture du service**

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h30 et les mercredis de 9 à 12h.

Les accompagnements réalisés par l'équipe pluridisciplinaire se font de 8h15 à 18h les lundis, mardis, jeudis. Le mercredi de 8h15 à 13h et de 8h15 à 17h le vendredi. En fonction des besoins de votre enfant ces horaires peuvent être assouplis occasionnellement.

Le service est fermé durant 4 semaines lors des vacances d'Eté, la moitié des vacances d'Automne, d'Hiver et de Printemps et la totalité des vacances de Noël.

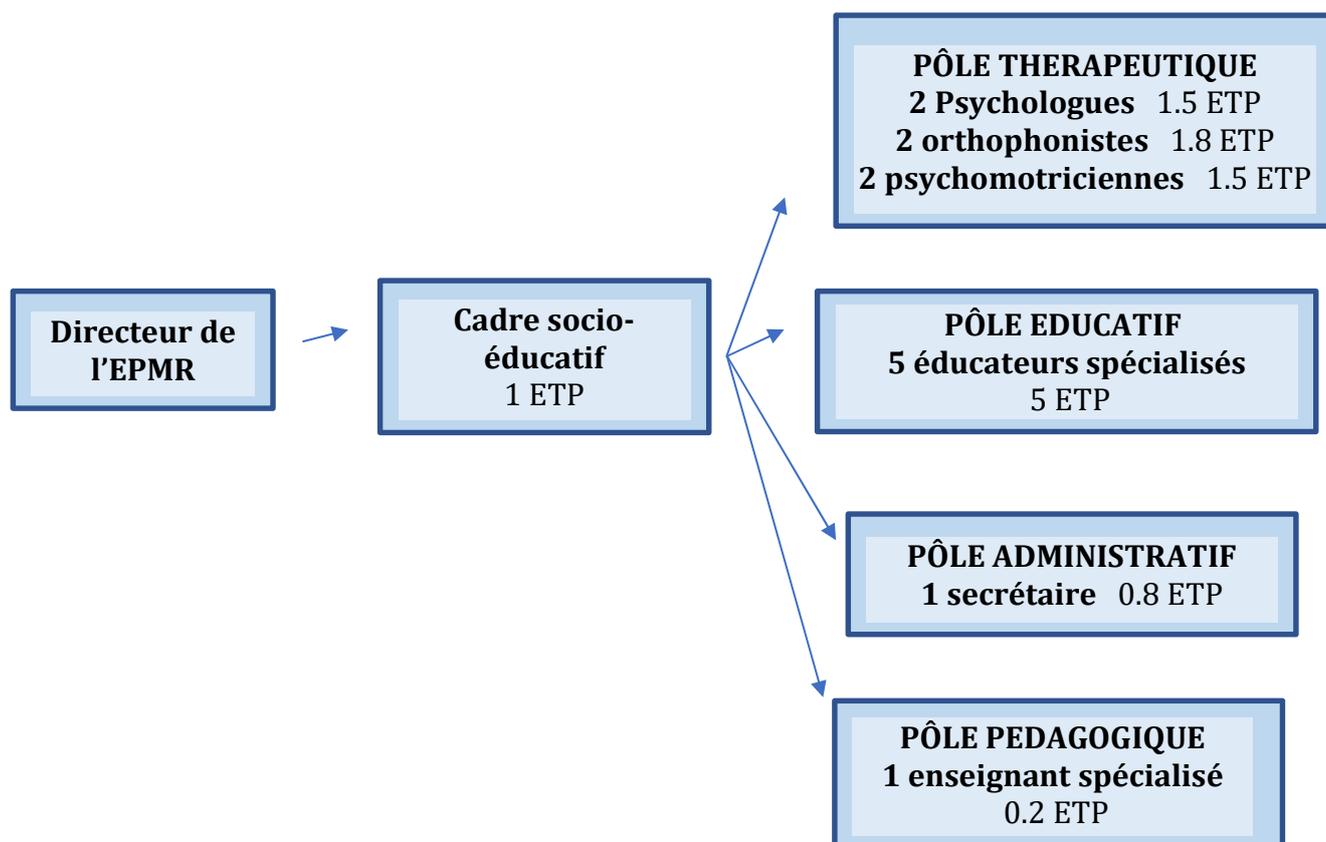
### **5. Présentation du service**

**Nous favorisons :**

- **L'inclusion scolaire de votre enfant :**
  - Les professionnels de l'équipe du SESSAD Mès Bé, se déplacent auprès de votre enfant dans son établissement scolaire pour effectuer des accompagnements tout en respectant son emploi du temps.
- **Le développement de son autonomie dans la vie quotidienne en termes de savoirs, savoir-faire et savoir être :**

- **Nous soutenons votre enfant dans sa scolarité et ses apprentissages.**
  - Par des accompagnements éducatif, rééducatif et thérapeutique,
  - Par des rencontres régulières avec vous à votre domicile ou au SESSAD.
- **Nous aidons à la connaissance et à l'acceptation du handicap pour une intégration scolaire et sociale réussie :**
  - En mettant en place un accompagnement centré sur les potentialités de l'enfant,
  - En étant en lien avec son établissement scolaire et lieux d'inclusion.

### Organigramme du service :



## Le réseau partenarial :



## 6. Description d'interventions types

Illustration pour un enfant scolarisé en CE1 rattaché au dispositif Unité Localisée d'Inclusion Scolaire dans son école primaire.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-10h	ULIS	Inclusion en CE1 pour l'EPS		ULIS	ULIS
10h-11h	ULIS	ULIS		Inclusion en CE1 pour la musique	Inclusion en CE1 pour l'EPS
	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
11h-12h	Inclusion en CE1 pour l'Arts visuels	ULIS Intervention de la psychomotricienne		Inclusion en CE1 pour histoire géo	Inclusion en CE1 pour l'EPS
12h - 14h	cantine	cantine		cantine	cantine
14h-15h	ULIS	ULIS Intervention de l'orthophoniste		ULIS Intervention de la psychologue	ULIS
15h-16h	ULIS intervention de l'éducateur	ULIS		ULIS	ULIS
	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
16h-17h	ULIS	ULIS		ULIS	ULIS

## Illustration pour un enfant scolarisé en 6eme rattaché au dispositif ULIS dans son collège

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-9h30	ULIS	EPS		EPS	ULIS Intervention de l'orthophoniste
9h30-10h30	ULIS	EPS	Sciences de la vie et de la terre	EPS	ULIS
10h30-11h30	ULIS Intervention de la psychologue	ULIS	Technologie et itinéraires découverte	ULIS	ULIS
11h30-12h	ULIS				
12h-13h	cantine	cantine		cantine	cantine
13h-14h	Anglais			Histoire Géo	
14h-15h	Techno			Anglais	Etude
15h-16h	Etude	ULIS intervention de l'éducateur		Hist./Géo.	Arts plastique
16h-17h	Musique	ULIS		Sciences de la vie et de la terre	

Chaque accompagnement est individualisé : un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) est rédigé pour votre enfant chaque année. Il est co-construit avec vous et votre enfant lors de rencontres programmées ; il peut être modifié en cours d'année en fonction de l'évolution de ses besoins.

Des rencontres entre l'équipe du SESSAD et l'équipe enseignante ont lieu régulièrement. L'éducateur coordonnateur de votre enfant ainsi que le cadre socio-éducatif du SESSAD participent aux ESS (équipe de suivi de scolarisation). Ponctuellement l'éducateur peut intervenir sur des temps périscolaires pour travailler l'autonomie.

Des sorties éducatives et/ou thérapeutiques peuvent être programmées en fonction du projet de votre enfant durant son temps libre et les vacances scolaires.

### 7. Présentation des accompagnements

Les accompagnements sont prioritairement réalisés dans l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant ou à votre domicile et très exceptionnellement dans les locaux du service afin de ne pas réduire le temps de scolarité.

**L'accompagnement éducatif** est réalisé par des éducateurs spécialisés.

Pour développer :

- L'autonomie dans le travail scolaire et les déplacements,
- Les repères spatiaux temporels,
- La compréhension et la maîtrise des codes sociaux,
- La revalorisation de l'estime de soi.

Il intervient lors :

- de temps d'accompagnement individuel sur les temps scolaires,
- de rendez-vous famille à domicile ou au SESSAD,
- de sorties éducatives individuelles ou en petit groupe en fonction des besoins de votre enfant,
- des rencontres avec l'Equipe de Suivi Scolarisation (ESS) pour la mise en place du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

En tant que **coordonnateur du Projet Individualisé d'Accompagnement** de votre enfant, l'éducateur spécialisé est votre interlocuteur privilégié. Il coordonne les liens entre la famille, le service, l'établissement scolaire et les autres partenaires (centre de loisirs, association sportive ou culturelle, services de protection de l'enfance, CMP etc.).

### **Accompagnement de l'enseignant spécialisé**

Il est principalement chargé :

- D'évaluer le niveau scolaire de chaque usager accompagné par le service,
- De faire le lien avec les enseignants du milieu ordinaire et leur amener les outils pouvant aider l'enfant en situation de handicap à évoluer favorablement dans son environnement scolaire.



**Les accompagnements proposés par les psychologues et les rééducateurs** peuvent revêtir différentes formes. Ils sont déterminés à partir de bilans ou évaluations et en fonction des besoins repérés lors de l'élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement.

**Le psychologue** apporte un soutien à votre enfant en favorisant son investissement scolaire et son épanouissement personnel.

Il intervient :

- Sur des temps en individuel ou en groupe ;
- Sur des temps auprès de la famille.



**L'orthophoniste** intervient auprès de votre enfant pour réduire les difficultés autour de l'oralité et de la communication, développer le langage oral et écrit, ou travailler sur la mémoire et le raisonnement.

**Le psychomotricien** intervient auprès de votre enfant pour réduire les difficultés motrices, cognitives, et affectives par l'engagement du corps dans la relation (jeux, relaxation, parcours moteurs etc.)



**Le médecin** apporte un éclairage clinique à l'équipe sur la situation de votre enfant, vous soutient et vous conseille dans son suivi médical.

**Le cadre socio-éducatif** est garant de la cohérence et la coordination du Projet Individualisé d'Accompagnement de votre enfant.

## **8. La participation des usagers et leurs familles**

Nous souhaitons :

- Mettre votre enfant au centre de notre fonctionnement,
- Répondre à vos questionnements,
- Vous rendre acteurs.

C'est pourquoi,

- Au moment de l'admission de votre enfant, nous recueillons auprès de vous des éléments relatifs à votre enfant et son contexte de vie,
- Vous êtes associé à l'élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement de votre enfant,

- Vous êtes ponctuellement sollicité pour exprimer votre point de vue sur notre fonctionnement par le biais d'enquêtes satisfaction,
- Des représentants des familles de l'IME « Soleil des Pyrénées » siègent au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Médico-éducatif du Roussillon.

## **9. Le coût de l'accompagnement**

La prise en charge des prestations du SESSAD est assurée à 100 % par les organismes d'Assurance Maladie. Une participation minimale à certaines sorties payantes peut vous être demandée.

## **10. La politique Qualité des accompagnements proposés au sein du SESSAD**

Tous les professionnels qui interviennent au sein du SESSAD sont diplômés d'Etat, Nous définissons chaque année une politique de formation continue pour l'ensemble des professionnels,

Nous avons mis en place des espaces d'échange et de réflexion sur nos pratiques professionnelles,

Nous suivons des formations pour améliorer la prise en compte des troubles autistiques, des troubles psychiques et des problématiques sociales des familles, la gestion des troubles du comportement, l'agressivité et les violences.

Les usagers sortants du SESSAD Mès Bé ou leurs parents, peuvent, en cas de nécessité, solliciter le service pendant les trois ans suivant leur sortie.

## **11. La charte de bientraitance**

La bientraitance implique l'ensemble des personnels, les usagers, les familles et les partenaires. Elle se traduit par une culture du respect de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

**Les professionnels éducatifs, soignants, enseignants, techniques et administratifs s'engagent :**

1. A respecter chaque enfant, adolescent ou jeune adulte, ses choix et ses convictions personnelles,
2. A développer un savoir-être, une attitude bienveillante et un climat de confiance,
3. A se rendre disponible pour chaque usager et être à l'écoute de ses besoins,
4. A informer chaque usager et son entourage selon sa propre compétence, et à donner une réponse adaptée en cohérence avec le projet d'accompagnement,
5. A développer la communication verbale et non verbale avec l'usager et son entourage lorsque cela est nécessaire,
6. A préserver l'intimité de l'usager,

7. A individualiser l'accompagnement,
8. A assurer le confort et la sécurité de l'utilisateur,
9. A considérer la famille comme un partenaire,
10. A favoriser l'insertion sociale des usagers,
11. A développer leur professionnalisme en se formant et en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles,
12. A travailler à maintenir la solidarité entre collègues comme une valeur fondamentale du travail en équipe.

**Cet engagement des professionnels implique en retour du respect de la part des usagers et de leurs familles en vue d'une collaboration constructive. »**

## **12 La charte des droits et libertés de la personne accueillie**

### **Toute personne accompagnée au sein du SESSAD à droit :**

**Art 1 : à ne pas être discriminée en raison de ses origines, son apparence physique, son handicap ou toute autre raison**



**Art 2 : à une prise en charge ou un accompagnement individualisé et adapté à ses besoins**



**Art 3 : à être informé sur son accompagnement et sur le fonctionnement de l'établissement**



**Art 4 : à pouvoir choisir librement les prestations adaptées qui lui sont proposées**



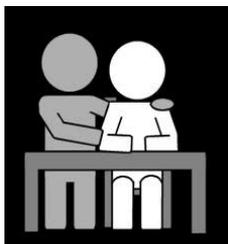
**Art 5 : à pouvoir renoncer aux prestations dont elle bénéficie**



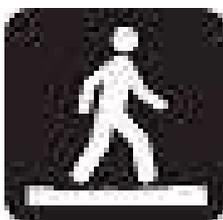
**Art 6 : au respect, au maintien des liens familiaux et à l'association de sa famille dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet individualisé**



**Art 7 : à la protection, la sécurité et le respect de la confidentialité des informations qui la concernent dans le cadre des lois existantes**



**Art 8 : au respect de son autonomie**



**Art 9 : au principe de prévention et de soutien**



**Art 10 : au respect et l'accompagnement à l'exercice de ses droits civiques**

